

COMMUNE de SAULT - MAIRIE / Hôtel de ville – BP 2 . F – 84390 SAULT

Tél : 33] 04.90.64.02.30 -Télécopie : 33] 04.90.64.08.59 –Courriel/Email : mairie-sault-84@orange.fr

Liste des délibérations examinées en séance du conseil municipal

Conseil municipal du mercredi 19 juillet 2023 à 18h

1. Délibération n° 2023/044 Programme PVD : signature de la convention cadre Petites Villes de Demain valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) - APPROUVÉE
2. Délibération n° 2023/045 : Demande de financement à l'ADEME dans le cadre de l'action « Plans de circulation et mise en place de quartiers apaisés 2023 - APPROUVÉE
3. Délibération n° 2023/046: Opération 34 réhabilitation de l'ancien collège devenu Le M! [lieu] : Attribution du lot 1 « Gros œuvre » et du lot 4 « Revêtement de sols » et actualisation du plan de financement.- APPROUVÉE
4. Délibération n° 2023/047 : Fixation des tarifs pour le Complexe municipal du Défends (CAMPING, PISCINE)- APPROUVÉE
5. Délibération n° 2023/048 : Décision modificative n°2 : rectificatif de la délibération n° 2023/042.- APPROUVÉE
6. Délibération n° 2023/049 : Admission en non-valeur : budget principal de la commune. - APPROUVÉE
7. Délibération n° 2023/050 : Modification des effectifs au 01/09/2023 - APPROUVÉE
8. Délibération n° 2023/051 : Accueil d'un agent de la CCVS au sein de la commune de Sault dans le cadre d'une convention de formation à compter du 1 ^{er} septembre 2023 - APPROUVÉE
9. Délibération n° 2023/052 : Projet d'implantation d'une centrale solaire à Sault avec la société MELVAN route de « Saint Pierre » : modification de la promesse de bail emphytéotique. - APPROUVÉE
10. Délibération n° 2023/053 : Etat d'assiette des coupes de bois dans la forêt communale de Sault pour l'année 2024 - APPROUVÉE
11. Délibération n° 2023/054 : Convention d'occupation temporaire du domaine public communal par un panneau Relais Information Service (RIS) VTT/Trail entre le Parc Naturel Régional du Mont-Ventoux et la commune de Sault. - APPROUVÉE
12. Délibération n° 2023/055 : Modification des statuts du syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Régional du Mont-Ventoux. - APPROUVÉE
13. Délibération n° 2023/056 : Modalités d'exercice de la compétence « Maîtrise d'ouvrage et maintenance des infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE) par le syndicat d'énergie vauclusien (dans les conditions de l'article L2224.37 du CGCT et des statuts du SEV). - APPROUVÉE